

N° 45/11.19

[PRÉAVIS N° 19/5.19](#)

RÉPONSE AU POSTULAT DU GROUPE DES VERTS "POUR UNE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DURABLE DE LA VILLE DE MORGES"

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission de sept membres, chargée d'étudier le rapport de la Municipalité sur l'objet cité en titre, s'est réunie une première fois le mardi 14 mai 2019 dans les locaux du dicastère SPO au Riond-Bosson 14. Elle a été reçue par Monsieur Philippe DERIAZ, Municipal « Sports, Bâtiments et Environnement », et par Monsieur Marc BUNGENER, délégué à l'Environnement. La commission les remercie pour leur disponibilité et leurs explications. Une deuxième séance de commission a eu lieu à l'Hôtel de Ville le lundi 27 mai 2019, à la suite de laquelle il a été décidé d'attendre la publication annoncée de la Planification Energétique Territoriale (PET) avant de se prononcer. Une fois la PET validée (début 2020), la commission s'est réunie une dernière fois le lundi 24 février 2020 à l'Hôtel de Ville. La commission était composée de Mesdames Alice DE BENOIT, Claire-Elise MCCARRICK (pour les 2 premières séances), Sylvie TRUDU (en remplacement de Mme MCCARRICK pour la 3^{ème} séance), et Sylvie FAÏ, membre rapporteuse, et de Messieurs Michaël FÜRHOFF, Pascal DE BENOIT, Bertrand GILLIARD et Marc LAMBRIGGER, président.

1 PRÉAMBULE

Alors que le peuple Suisse acceptait par votation le 21 mai 2017 la "stratégie énergétique 2050", le groupe des Verts de Morges développait le 7 juin de cette même année une motion pour étudier et adopter une stratégie à l'échelle de la Ville de Morges.

Lors de sa séance du 7 novembre 2018, le conseil communal acceptait de prendre en considération cette motion transformée en postulat avec l'amendement suivant :

"Le postulat du Groupe des Verts a pour but principal de permettre à notre commune de mettre en place, dans les meilleurs délais, une stratégie énergétique durable. Celle-ci devrait notamment accompagner les futurs projets d'urbanisme, de donner aux porteurs de projets des directives claires en matière énergétique et de prioriser le recours aux diverses énergies, en particulier renouvelables. A cet effet, le postulat demande que soit établi un rapport qui :

- *établit un bilan des actions menées en matière de stratégie énergétique*
- *expose les actions prévues, notamment sur le plan d'un éventuel volet énergie du Plan Directeur Communal ainsi que leur calendrier*
- *expose les mesures de coordination en matière énergétique internes à l'administration communale ainsi que les contacts pris sur le sujet avec d'autres villes de taille comparable*
- *fournisse les lignes directrices retenues par la Municipalité en matière de stratégie énergétique".*

C'est sur la réponse à ce postulat que cette commission a été chargée de se pencher.

2 POLITIQUE ENERGÉTIQUE MORGIEENNE

Le 5 novembre 2018, la stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges est entrée en vigueur (www.morges.ch/energie). Elle s'énonce selon 5 axes et fixe les mêmes objectifs quantitatifs et intermédiaires que ceux de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

La publication de cette stratégie énergétique s'inscrit dans un processus qui a été présenté par la Municipalité à la commission et qui est décrit dans le schéma de la Fig. 1.

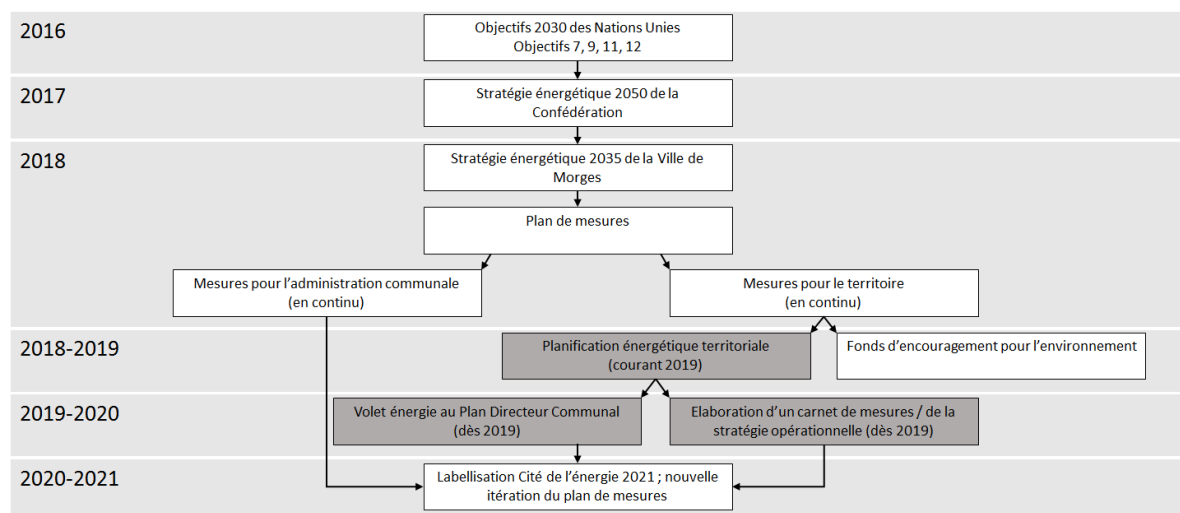


Fig. 1 : processus global de la politique énergétique morgienne.

Ce processus montre bien que la stratégie énergétique fixe les objectifs généraux, dont l'atteinte sera ensuite réalisée via plusieurs actions, dont la description correspond à la réponse à ce postulat. La commission s'est penchée sur :

- Le plan de mesures de coordination interne à l'administration, présenté en annexe au rapport de la Municipalité
- La Planification Energétique Territoriale (PET), validée par la Municipalité en décembre 2019 et présentée publiquement via un fascicule de synthèse le 10 juin 2020.

3 MESURES DE COORDINATION INTERNE À L'ADMINISTRATION

Le plan de mesures en lien avec la stratégie énergétique de la Ville de Morges a été présenté à la commission. C'est une longue liste d'actions avec pour chaque mesure, un service de l'administration responsable de mener à bien cette mesure, un délai de mise en œuvre ou un état actuel de la mise en œuvre de la mesure, et une note sur l'origine du financement. Si l'intention de faire cette liste est très louable et reflète l'intérêt de vouloir mettre en branle aussi rapidement que possible les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la stratégie énergétique, cette liste semble toutefois, aux yeux des commissaires, très peu contraignante. En effet, si certaines mesures sont décrites de façon relativement claire et précise, d'autres restent floues, notamment quant à la faisabilité de mise en œuvre. Pour exemple, la mesure 1.f.ii « Augmenter progressivement la part de biogaz dans l'alimentation des bâtiments communs », qui ne dit pas de combien cette part va être augmentée et comment. De plus, les délais de mise en œuvre se résument principalement à « en cours », « en attente », « mise en œuvre 2019/2020 », ... bref, rien de bien précis, ou en tout cas rien qui ne permette de savoir où en est notre ville dans la mise en œuvre des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la stratégie énergétique. Enfin, les commissaires se sont posé la question si les services responsables de mener à bien ces mesures étaient bien au fait de ce qu'ils avaient à faire et des « délais » à tenir.

De fait, ce plan de mesures montre un début de mise en place d'une stratégie de mise en œuvre coordonnée entre les différents services de l'administration, mais pour bien des commissaires, il semble clairement insuffisant en l'état. De plus, la Planification Energétique Territoriale présentée en début d'année 2020 suggère assez significativement que ce plan de mesures est déjà obsolète sur beaucoup de points.

4 PLANIFICATION ENERGÉTIQUE TERRITORIALE

En juin 2020, la Ville de Morges a présenté publiquement, via un fascicule de synthèse, le rapport sur sa Planification Energétique Territoriale (PET), rapport écrit par le bureau Navitas Consilium SA, spin off du Centre de Recherches Energétiques et Municipales (CREM). La commission a pu avoir accès à l'ensemble des 85 pages qui constituent ce rapport, ainsi, bien sûr, qu'au document de synthèse intitulé : « L'énergie à Morges en 2035 - Planification énergétique territoriale ».

Ce travail consiste en une étude de la consommation énergétique du bâti, actuelle et future, une identification des sources de production d'énergie disponibles pour couvrir la consommation, ainsi que l'élaboration de scénarios d'approvisionnement (ressources énergétiques) et de distribution (réseaux de chaleur, de gaz, ...) en chaleur et en électricité afin d'atteindre les objectifs énergétiques de la Ville de Morges.

La commission salue le travail d'analyse effectué au travers de cette PET. Ci-dessous se trouvent répertoriés les différents points de discussion qui ont eu lieu au sein de la commission après la lecture de cette PET ou du document de synthèse :

- Consommation énergétique de la Ville de Morges en 2017 : les premières pages, qui établissent un bilan de la consommation énergétique actuelle de la ville de Morges, montrent la part prédominante des énergies fossiles dans notre quotidien, et en particulier pour le chauffage de nos bâtiments (qui constitue plus du tiers de notre consommation d'énergie totale). En effet, à Morges, 93% de l'énergie primaire consommée pour du chauffage ou de l'eau chaude sanitaire (ECS) est d'origine non renouvelable (soit 57% de gaz et 35% de mazout).
- Taux de rénovation des bâtiments : dans la PET, un taux de rénovation de 1.2% a été pris en compte pour évaluer la baisse de consommation en chauffage future du parc déjà bâti de la Ville de Morges. La commission s'étonne de ce chiffre qui paraît assez ambitieux alors qu'en général, on parle plutôt d'un taux de 1%. De plus, un commissaire s'inquiète de savoir si l'énergie grise concernant les travaux de rénovation et de construction est bien prise en compte dans toutes ces estimations.
- Réseaux de chaleur/froid à distance (CAD / FAD) : la commission a pu constater que les réseaux de chaleur/froid à distance étaient devenus une réalité à Morges, non seulement par des projets déjà en exploitation (CAD STEP) ou en cours de construction (Morges-lac), mais aussi par l'existence de plusieurs projets à l'étude dans les différentes zones de la ville de Morges.
- Etat des lieux des ressources énergétiques d'origine renouvelable et locale accessibles à la commune de Morges :
 - Une discussion à ce sujet au sein de la commission s'est portée sur les ressources possibles et utilisables par notre commune pour chauffer l'eau des réseaux de chaleur à haute température prévus dans le futur. La ressource renouvelable principale envisagée étant ici le bois, des questions ont été émises quant à la problématique de l'approvisionnement local (et donc durable) de cette ressource. Les capacités dans le canton sont certes actuellement sous-exploitées, mais il est clairement indiqué dans la PET qu'au vue de l'augmentation future importante du nombre de CAD chauffés au bois dans le canton, il ne faudrait pas compter uniquement sur cette ressource.

- Une autre ressource possible pour chauffer à haute température est la géothermie hydrothermale à plus grande profondeur. Or, il est mentionné dans la PET qu'il n'y a pas de potentiel intéressant identifié actuellement sur le territoire de la commune. Cela dit, cette ressource est actuellement en phase d'exploration soutenue dans plusieurs autres cantons et il serait intéressant de demander de l'aide au canton pour entamer une étude plus approfondie à ce sujet.
- Les capacités de production de biogaz au niveau local ont elles aussi été discutées au sein de la commission. En effet, le scénario choisi pour augmenter la part d'énergie renouvelable dans l'approvisionnement énergétique de la ville de Morges en 2035 table sur une part de 10% de biogaz. Ce taux semble quelque peu sur-estimé aux yeux des commissaires, en regard de ce qui est projeté comme développement au niveau national (l'importation de biogaz réduisant considérablement le potentiel durable d'une telle énergie).
- La commission s'étonne qu'aucune mention à l'hydrogène n'ai été faite dans la PET, en particulier pour le chauffage des bâtiments.

Si les conclusions de la PET montrent qu'en appliquant le scénario choisi, il est possible d'atteindre les objectifs 2035 de la stratégie énergétique de la Ville de Morges, la commission a été toutefois étonnée que cela soit possible avec, au niveau de l'approvisionnement en chaleur, une part des énergies non renouvelables toujours très importante en 2035 (65%).

Les chiffres présentés tendent à montrer que l'atteinte des objectifs énergétiques 2035 mise principalement sur la baisse globale de la consommation énergétique moyenne de chaque habitant (boostée par un taux de rénovation ambitieux et une augmentation de la population emménageant dans des nouveaux immeubles énergétiquement plus performants), ainsi que sur une baisse drastique de la part d'électricité consommée d'origine non renouvelable (on passerait de 65% à 8%), pour compenser la peine évidente à se passer du gaz dans l'approvisionnement en chaleur prévue pour notre ville en 2035. D'ailleurs, une note présente dans la synthèse du rapport complet sur la PET mentionne que le scénario ne permet pas d'atteindre les objectifs intermédiaires de la Société à 2000W en ce qui concerne la part de renouvelable pour l'approvisionnement en chaleur. En résumé, une majorité des commissaires se demande si le scénario choisi avec les hypothèses précitées est pratiquement réalisable.

5 CONCLUSIONS

En présentant des objectifs chiffrés via sa stratégie énergétique, et un début de moyens envisagés pour atteindre ces objectifs via une Planification Energétique Territoriale et un plan de mesures, une majorité de la commission estime que la Municipalité a répondu au postulat du groupe des Verts, par le fait que ce rapport représente une bonne base sur laquelle s'appuyer pour entamer enfin la transition énergétique indispensable à la Ville de Morges pour participer à la transition écologique mondiale. Cependant (et c'est la raison de l'abstention d'un commissaire), la lecture de cette réponse a amené beaucoup de questions sur la suite du travail à effectuer et sur son efficacité réelle à atteindre les objectifs de la Stratégie Energétique de la Ville de Morges à l'horizon 2035.

En effet, le plan de mesures présenté semble déjà obsolète et très peu contraignant, et ne laisse pas apercevoir une forte coordination entre les différents services de la ville. De plus, il est quasi-certain que ce n'est pas ce plan de mesures qui va permettre de mettre en place le scénario choisi dans la Planification Energétique Territoriale. La majorité de la commission souhaite donc que ce plan de mesures soit rapidement et régulièrement remis à jour avec la participation active de tous les services de la ville, en particulier par rapport à leur responsabilité quant à l'avancement de ces mesures dans les délais qui devront, quant à eux, être beaucoup plus précis que ce qu'ils le sont actuellement. Celui-ci devrait, s'il est réellement fait avec la participation de tous les services concernés de la ville, aider ceux-ci à prévoir et demander les ressources nécessaires à sa mise en œuvre dans le respect des délais annoncés. A noter qu'un commissaire doute même de l'utilité de ces multiples études, les estimant coûteuses et rarement suivies d'effets concrets.

Si la Planification Energétique Territoriale a l'avantage d'avancer un peu plus dans le concret (notamment dans le développement annoncé de plusieurs réseaux de chaleur/froid à distance dans différentes zones de la ville de Morges), la commission s'inquiète beaucoup de la part toujours prépondérante donnée au gaz à l'horizon 2035. La commission souhaite que la Municipalité soit beaucoup plus ambitieuse dans la recherche de solutions pour diminuer beaucoup plus rapidement la part du gaz dans l'alimentation énergétique de la ville de Morges. Elle souhaite que la Municipalité remette régulièrement l'ouvrage sur le métier en mettant à jour la liste des ressources renouvelables exploitables par la commune au fur et à mesure des avancées technologiques et des projets concrets de transition énergétique développés dans le canton de Vaud, en Suisse et dans le monde.

De plus, pour aider le Conseil communal à mieux suivre les avancées concrètes de la transition énergétique de la Ville de Morges, la commission émet deux vœux :

- Vœu N° 1 : que la Municipalité mette en place le plus rapidement possible un système d'indicateurs (émission de CO₂, consommation électrique, ...) le plus clair possible permettant de mesurer en temps réel l'avancée de la transition énergétique de la Ville de Morges.
- Vœu N° 2 : que tous les préavis de la Municipalité qui ont un impact direct ou indirect sur la transition énergétique de la Ville de Morges explicitent clairement dans le chapitre lié au développement durable l'ampleur de cet impact, au moyen, par exemple, des indicateurs demandés dans le vœu n°1.

Enfin, si l'atteinte des objectifs concernant la consommation du bâti peut s'appuyer sur la Planification Energétique Territoriale pour avancer, le secteur de la mobilité n'a, pour entamer lui aussi son tournant énergétique, que le plan de mesures édicté dans la réponse de la Municipalité au postulat, plan qui a été clairement jugé insuffisant par la commission. Or, tout comme le secteur du chauffage des bâtiments, celui de la mobilité représente aujourd'hui 31% de l'énergie finale utilisée, dont 95% provenant des carburants fossiles. Il est donc important que notre ville se dote aussi d'une planification efficace et ambitieuse pour tenter de réduire les émissions de CO₂ dans ce domaine. C'est pour aller dans ce sens que la commission émet un troisième vœu :

- Vœu N° 3 : que le secteur de la mobilité bénéficie également d'une planification concrète qui établisse un bilan des émissions de CO₂ actuelles induites par ce secteur en ville de Morges, et propose des scénarios qui permettent la réduction de ces émissions.

En conclusion, c'est à l'unanimité moins une abstention que la commission s'accorde pour dire qu'il a été répondu au postulat déposé par le groupe des Verts en juin 2017, avec les commentaires et vœux décrits précédemment.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat déposé par le groupe des Verts lors de la séance du Conseil communal du 7 juin 2017, "Pour une stratégie énergétique durable de la Ville de Morges".

au nom de la commission

Sylvie Fay

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 4 novembre 2020.